



Programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie



OBJECTIF DU PROGRAMME

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine met en place le Programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie pour les propriétés résidentielles.

Ce programme vise l'encouragement de saines habitudes de vie en respect avec l'environnement en se procurant un baril récupérateur d'eau de pluie. Cette mesure permet la réduction de la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que pour le nettoyage de surfaces extérieures ou des voitures.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie :

- Le bâtiment principal doit être un immeuble résidentiel;

PIÈCES JUSTIFICATIVES | SEULS LES DOCUMENTS MENTIONNÉS SONT ACCEPTÉS :

Preuve de résidence du propriétaire de l'immeuble :

- Copie du permis de conduire ou de la carte d'assurance-maladie valide; **ou**
- Copie du compte de taxes municipales ou scolaires

! au nom du propriétaire de l'immeuble.

- Photo du baril récupérateur d'eau de pluie;
- Facture originale** d'achat du baril montrant clairement la date, le prix et l'article acheté;
- L'achat et l'installation du baril doivent se faire entre le 15 juin 2024 et le 15 novembre 2024



Les documents requis doivent être envoyés au plus tard le 31 décembre de l'année suivant l'achat du baril récupérateur d'eau de pluie.

CONDITIONS

Le montant accordé au remboursement est de l'équivalent de 50 % du coût d'achat d'un baril récupérateur de pluie, jusqu'à concurrence d'un 75 \$.

Les locataires qui désirent bénéficier de ce programme devront le faire par le biais de leur propriétaire. La subvention est accordée uniquement aux propriétaires.

Un maximum de deux (2) subventions peuvent être versées au propriétaire par matricule dont il est propriétaire.

Ce programme n'inclut pas les divers outillages de plomberie qui pourrait être nécessaire pour le bon fonctionnement du baril.

- Par la poste :**
3541, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0
- En personne à l'hôtel de ville**
Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
- Par courriel :**
info@stemariemadeleine.qc.ca

Toutes les demandes d'aide financière seront analysées dans un délai de 60 jours suivant la réception du formulaire et des preuves justificatives. Par la suite, s'il y a lieu, la Municipalité procédera au remboursement auprès du demandeur.

La Municipalité fera parvenir un avis si la demande est incomplète ou inadmissible.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

S.V.P. REMPLIR LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDERESSE

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE : _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : _____ TÉLÉPHONE MOBILE : _____

SIGNATURE DEMANDEUR : _____ DATE : _____

Demande conforme au Programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie

RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Remboursement autorisé _____ (maximum 75 \$)

Demande incomplète ou inadmissible

DOCUMENTS À JOINDRE

Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli

Preuve de résidence avec photo du propriétaire de l'immeuble visé par la demande

Facture(s) originale(s) d'achat du baril récupérateur d'eau de pluie

Spécimen de chèque pour dépôt direct ou un chèque vous sera émis

Veillez transmettre tout document à :

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
3541, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0